

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris,
à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère,
LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Des informations dignes de foi annoncent que les Russes ne cessent d'intriguer dans les pays slaves du Sud. L'agitation russe est très-active, même en Dalmatie. Le gouverneur général de Dalmatie, le baron Philipparick, a dû quitter brusquement Zara pour aller à Vienne conférer en personne de l'état du pays avec l'empereur d'Autriche.

Tous les journaux russes se déclarent en faveur d'une alliance avec la Prusse pour amener une solution de la question d'Orient.

La Chambre des députés de Florence a adopté, par 298 voix contre 50, l'article 1^{er} du projet de loi concernant la liquidation du patrimoine ecclésiastique. Il y a eu deux abstentions.

On mande de Rome à la *Nazione* que le comité national et le centre d'insurrection, faisant abnégation de toute rancune, se sont fusionnés. Ils ont constitué un nouveau comité sous le titre de : *Junte nationale romaine*.

Des lettres d'Espagne annoncent que plusieurs personnes arrêtées dernièrement à Barcelone ont été fusillées par ordre des conseils de guerre. On parle de nouvelles arrestations à Madrid.

A la Chambre de Washington, on a proposé une résolution demandant une enquête sur l'arrestation de Santa-Anna à bord d'un bâtiment américain.

Le *Moniteur roumain*, de Bucharest (16 juillet), publie une note qui relate les faits suivants : Sur l'ordre de l'autorité judiciaire, le préfet de Galatz ayant fait transporter sur la frontière turque, d'où ils étaient venus, dix individus condamnés par les tribunaux comme vagabonds, ces derniers ont été ramenés par une barque turque. Sur le refus des gardes-frontières de les recevoir, le commandant les a fait jeter dans le Danube. Deux se sont noyés, huit autres ont été sauvés par les soldats roumains et ramenés sur le territoire de Roumanie.

Le préfet ayant annoncé par dépêche ce fait au gouvernement, le conseil des ministres a envoyé immédiatement une commission composée du procureur général, du directeur du ministère de l'intérieur et du colonel Jarton. Cette commission est chargée de faire, en dehors de l'instruction judiciaire, une enquête scrupuleuse sur cette affaire.

On lit dans la *Nouvelle presse libre*, de Vienne (19 juillet) :

« A l'occasion des persécutions barbares dirigées récemment contre les israélites, par les autorités roumaines de Galatz, le gouvernement impérial a fait connaître au consulat général d'Autriche dans cette ville sa profonde indignation, en ajoutant qu'il donnait la plus sérieuse attention à cette affaire, n'importe la nationalité des victimes, que ce soient des sujets autrichiens ou indigènes. »

On lit dans une correspondance de l'*Union de l'Ouest* :

Le colonel était loin d'avoir le même sang-froid. Certes, ce n'était pas la peur qui faisait trembler son bras et son arme, c'était la fureur. Il eût voulu tirer sur-le-champ ; mais il fut obligé d'attendre quelques secondes, afin de se rendre maître du frémissement de sa main.

Théobald, qui marchait sur lui, lâcha la détente, après avoir fait quelques pas... La balle siffla ; les témoins tressaillirent d'effroi, comme si elle les frappait eux-mêmes, et regardèrent le colonel.

Il était debout, droit, ferme, superbe, redressant encore sa taille de géant, et relevant fièrement sa belle tête martiale.

On avait pu enseigner à Théobald quelques préceptes, qu'il mettait en œuvre ; mais la justesse du coup-d'œil ne se donne pas plus au tireur qu'au peintre.

Si le colonel eût réfléchi, ne fût-ce qu'une seconde, il eût tiré en l'air, quoiqu'il vint d'essuyer le feu de son adversaire ; mais il tira, pour ainsi dire, à la même minute que Théobald, sans marcher sur lui cependant, et en restant généreusement à sa place.

Théobald poussa un gémissement si déchirant qu'il retentit dans toutes les âmes : la balle l'avait

Paris, le 19 juillet 1867. — Les questions extérieures dorment, mais les diplomates les plus expérimentés ne mettent pas en doute qu'elles éclateront au premier moment. Je vous ai fait connaître les déclarations pacifiques adressées par l'Empereur Napoléon au roi, à la reine de Prusse et à M. de Bismark. Malgré ces déclarations, Guillaume et son premier ministre n'en ont pas moins quitté la France très-frappés des dispositions de l'opinion publique dans notre pays, à l'égard de la Prusse, et convaincus que, malgré les intentions de Napoléon III de vivre en bons rapports avec le cabinet de Berlin, la guerre deviendra peut-être inévitable. On m'assure que le roi de Prusse et M. de Bismark, en passant à Bruxelles, se sont entretenus avec le roi Léopold de cette éventualité d'une guerre entre la France et l'Allemagne, et que les cours de Berlin et de Belgique seraient d'accord pour le cas de l'entrée en campagne d'une armée française. Le roi Guillaume a laissé à Paris un attaché militaire très-capable, et qui tient très-exactement le gouvernement prussien au courant de la situation de notre armée, de ses mouvements, de son matériel et de son personnel.

Nous lisons dans le *Journal de Bruxelles* :

« Des nouvelles directes de Russie arrivées en haut lieu informent que, sous prétexte de manœuvres militaires, un véritable conseil de guerre va être tenu sous la présidence du czar entre les deux états-majors des armées russe et prussienne.

» On doit y arrêter un plan de campagne dans la double supposition d'une guerre cir-

conscrite entre la France et l'Allemagne, ou d'une guerre à laquelle participeront d'une part la Russie et la Prusse, de l'autre la France, l'Autriche, l'Italie et subsidiairement peut-être la Suède et l'empire ottoman. La Russie penche pour un ajournement. La Prusse pousse, au contraire, à une décision immédiate, alléguant la désorganisation de l'empire autrichien, la faiblesse relative des armées françaises, les hésitations et les tiraillements de l'Italie, que l'on cajole du reste dans la personne de son prince héréditaire, et que l'on cherche sinon à attirer dans une alliance effective, du moins à engager dans une neutralité qui obligerait l'Autriche et la France à se garder de notre côté et par conséquent à paralyser une partie de leurs ressources. »

Joignons, dit le *Phare de la Loire*, à ces renseignements qui peuvent déjà nous édifier, que le général prussien de Molke, chef d'état-major dans la dernière campagne, vient de partir pour la Silésie, accompagné d'un nombreux personnel, sous le prétexte d'étudier le plan d'un chemin de fer stratégique. Il faudrait être deux fois aveugle pour ne point voir que de part et d'autre on se prépare à la guerre, que certains gouvernements — nous parlons de la Prusse et de la Russie — la veulent, la désirent et en ont besoin.

Le *Morning-Post* publie une lettre d'un correspondant de la ville de Mexico, en date du 14 juin, juste une semaine avant que cette ville ne se rendit à Diaz :

Le général Marquez a fait fusiller plusieurs

FRUILLERON.

59

LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

Le colonel et Théobald se placèrent à la distance convenue, et armèrent leurs pistolets.

On donna le signal : c'était comme les trois coups du drame sanglant qu'on allait représenter.

Quelques pinsons en gatté et de joyeux rouge-gorge, perchés sur les branches, se mirent à faire un peu de musique. C'était l'orchestre qui jouait l'ouverture.

Mais, hélas ! ils se trompaient, les innocents musiciens ! ils exécutaient de petits airs vifs et gais, comme pour un vaudeville, et c'était un drame qui allait commencer.

Les deux adversaires firent quelques pas.

Théobald, comprenant tout le danger qu'il courait contre un pareil combattant, rassembla toute sa présence d'esprit, assura, malgré son émotion, l'appui de son bras, et réunit en un clin-d'œil, dans sa mémoire, les préceptes qu'on lui avait enseignés.

frappé à la poitrine. Il porta la main à sa blessure, se renversa, et tomba tout ensanglanté sur le gazon.

Le colonel eut un frisson, qui secoua tout son être, et il poussa un cri presque aussi douloureux que celui du blessé. Tout sentiment s'oublia devant l'agonie. Il courut à Théobald, que l'on entourait, en cherchant à lui donner les premiers secours, et la vue du sang qu'il avait versé lui causa une de ces angoisses que tous les hommes de cœur comprennent. Il s'en alla comme un fou, cherchant une voiture pour y faire placer son malheureux adversaire ; il trouva à peu de distance une de ces nombreuses voitures de remise, circulant aux environs d'Enghien, et il l'envoya au blessé.

On transporta Théobald chez son oncle, où il devait trouver des soins pressés, et le colonel rentra chez lui, le cœur brisé, en se disant que, dans un pareil duel, il y a toujours deux blessés : la victime frappée au corps, le vainqueur frappé au plus profond de l'âme.

Le terrain choisi pour le duel redevint paisible. La nature, qui voit tant de fous, qu'elle est bien forcée de n'y pas faire trop attention, devint plus gaie à mesure que le soleil prenait plus de force et plus de rayons. Le vent qui faisait sa promenade du

matin dans les branches, avait, ce jour-là, une voix caressante ; il parlait si doucement aux arbres, qu'on voyait bien qu'il ne causait pas du tout de ce qui venait de se passer. Les rouge-gorge reprirent leurs petites chansonnettes, et un enfant vint s'asseoir sur le gazon où l'on s'était battu, et se mit à manger une pomme.

Le lendemain, Stella revint avec la respectable femme qui lui servait, non pas de chaperon rouge, mais de chaperon jaune citron. Stella était toute joyeuse ; elle avait le cœur plein de tendresses de famille, qui ne pouvaient pas s'épancher chez des étrangers ; elle se sentit une impatience fiévreuse d'embrasser son père et d'étouffer Benjamin, à force de caresses.

Le colonel courut au-devant d'elle ; ce fut lui qui l'embrassa si fort, avec tant d'émotion et tant d'élan, qu'elle vit bien que ce baiser-là lui racontait quelque chose.

Elle apprit en frémissant les terribles événements qui s'étaient passés.

Nous ne dirons pas tout ce qu'elle ressentit de terreur, en songeant qu'elle aurait pu trouver son père blessé, mourant... mort peut-être ! Sa tendresse pour lui redoubla, comme s'il venait de ressusciter.

personnes qu'il suspectait de trahison, et il a extorqué aux habitants au moins un demi-million sterling. Il a continué ce système d'extorsions, et il a déclaré qu'il ne reculerait devant aucun moyen pour faire payer les contributions par ceux qui refusaient. Il a été secondé par Vidaurri et les autres membres du gouvernement. Il est à présumer qu'ils ne manquaient pas de partager l'or des contribuables. Les soldats sont assez bien payés, ce qui les tient en belle humeur.

Le reliquat sans doute se partage entre les chefs associés. Il n'est pas rare de voir une famille entière arrêtée, jetée en prison et réduite à la famine jusqu'à ce qu'elle ait acquitté ses contributions. Chaque jour, plusieurs personnes succombent d'épuisement. Chaque jour, notre condition devient plus horrible. Des scènes d'horreur ont lieu continuellement; les souffrances et la misère du peuple, déjà grandes précédemment, sont maintenant intolérables.

Marquez est furieux de rage et désespéré. En apprenant le meurtre de Menez et de Campos, il a exécuté deux des otages et fait dire à Escobedo que s'il apprenait la mort de Maximilien, il massacrerait tous ses prisonniers. En même temps, il a fait savoir qu'il était disposé à entrer en négociation pour se rendre.

Diaz a répondu qu'il n'accepterait qu'une reddition sans condition, et qu'en aucun cas la vie de Marquez, de Vidaurri, ni d'aucun membre du cabinet impérial ne serait épargnée. Marquez combat donc pour la défense de ses jours. Même à l'heure qu'il est, je crois que s'il se mettait à la tête de ses hommes, il pourrait se frayer un passage à travers l'ennemi et réussir à s'échapper. S'il n'agit pas ainsi, il est perdu.

On ne peut plus se procurer de vivres qu'avec une extrême difficulté et, dans quelques jours, la lutte sera terminée. J'ai été debout toute la nuit pour écrire cette lettre et la tenir prête pour le courrier, très-risqué, qui doit partir d'ici dans quelques instants pour Vera-Cruz. Il part avec ses chances de vie dans sa main et les dépêches du consul américain dans ses bottes. Il est possible qu'il échappe, mais il a toutes les chances contre lui.

Au moment où je ferme ma lettre, les ennemis ouvrent le feu contre nous de leur extrême droite; c'est un point où ils aiment, paraît-il, mettre leur artillerie en jeu contre nous. Je vais monter à la tour du couvent pour regarder les bombes qui sillonnent le ciel. (Express, du 17)

Une lettre du Mexique contient le récit suivant :

L'empereur Maximilien, peu de moments avant son exécution, demanda à l'officier qui le gardait la permission de parler aux soldats de l'escorte qui devaient le fusiller. Le chef, ayant accédé à cette demande, fit entrer l'es-

corte. Aussitôt que les soldats furent présents, l'empereur tira quelques pièces d'or, qu'il leur distribua, et adressa aux soldats les paroles suivantes : « Prenez; ces pièces d'or sont la récompense d'une faveur. Visez-moi bien; ne tremblez pas en présence de celui qui était hier votre empereur. » Puis il tira un porte-cigares en argent ciselé, enrichi d'or et de pierres fines; il distribua les cigares qu'il renfermait, et, se dirigeant vers un soldat qui semblait plus abattu que les autres, il lui dit : « Prends cet objet, garde-le comme souvenir; il a appartenu à un vice roi plus heureux que moi. » (Correspondancia, du 16.)

Le courrier d'Amérique nous apporte les premiers détails de l'épilogue du drame mexicain. C'est d'abord, d'après le Times, de la Nouvelle-Orléans, le récit suivant de la mort de Maximilien :

« Aucun des prisonniers n'a été attaché ni eu les yeux bandés, et il ne leur a été fait aucun outrage.

« Maximilien, avant d'être fusillé, a récapitulé les causes qui l'avaient amené au Mexique; il a dénié l'autorité de la cour martiale qui l'a condamné, et a exprimé l'espoir que sa mort mettrait un terme à l'effusion du sang au Mexique.

« Un moment avant d'être conduit au lieu de l'exécution, il a appelé le sergent de garde, et lui a donné une poignée d'or, en le priant d'engager ses hommes à viser au cœur. Ses derniers mots ont été : « Pauvre Charlotte ! » Cinq balles l'ont atteint en pleine poitrine, mais ne l'ont pas tué sur le coup; il a fallu que deux soldats sortissent des rangs et lui tirassent dans le flanc pour l'achever.

« Un vif mécontentement et une profonde douleur ont été manifestés par les témoins de cette triste scène.

« Miramon a lu un écrit où il disait que le seul regret qu'il éprouvait en mourant était de voir le pouvoir rester entre les mains des libéraux, et de penser qu'ils stigmatiseraient ses enfants du nom d'enfants de traître.

« Mejia n'a pas prononcé d'allocution. »

Le Courrier des Etats-Unis donne aussi une version de la fusillade de Queretaro. Elle est précédée d'une histoire de l'agonie de Maximilien, contenue tout entière dans deux lettres :

A la date du 27 mai, Maximilien avait adressé à Juarez la lettre suivante :

« Monsieur le président, avec la permission du général Escobedo, j'ai envoyé un télégramme à Mexico pour requérir les services du baron de Magnus et de deux avocats comme défenseurs. Le général Diaz a répondu qu'il ne pouvait laisser passer ce télégramme sans un ordre exprès du gouvernement. Je désire, Monsieur le président, que vous ayez la bonté de donner cet ordre, afin que les per-

sonnes dont la présence est indispensable pour ma défense puissent venir plus tôt, et avec eux les représentants de l'Autriche et de la Belgique, ou, à défaut d'eux, ceux de l'Angleterre et de l'Italie; car il est nécessaire que je règle avec eux des affaires internationales et de famille, qui auraient dû être réglées il y a deux mois. MAXIMILIEN. »

Ne recevant aucune réponse à cette dépêche, Maximilien envoie dans la soirée le télégramme suivant à Juarez :

« Monsieur le président, je désire avoir avec vous une entrevue personnelle pour conférer sur des affaires graves et très-importantes pour le pays. Je ne doute pas que vous ne m'accordiez cette entrevue. Je suis prêt à partir pour San-Luis, en dépit de toutes les difficultés. MAXIMILIEN. »

Juarez fait enfin répondre par son ministre de la guerre qu'il ne peut accorder l'entrevue demandée en raison de la distance qui le sépare du prisonnier et des fins de la justice; mais il consent, vu l'ignorance avouée de Maximilien de la langue espagnole dans le sens légal, à prolonger de trois fois vingt-quatre heures les délais fixés par la loi pour la défense des accusés.

Du jugement de Maximilien, on ne sait rien. Les libéraux font courir le bruit ridicule qu'après sa condamnation, Maximilien offrit un million de dollars à son gardien, le général Ribabancira pour lui ouvrir les portes de sa prison. Celui-ci feignit d'accepter cette offre; il se fit donner une promesse écrite et signée, puis il alla la mettre sous les yeux d'Escobedo. Le chef aux longues oreilles donna aussitôt l'ordre de tirer sur Maximilien s'il tentait de s'échapper.

On mande de Mobile, 5 juillet :

Le vapeur *Tabasco*, portant le pavillon mexicain, est arrivé hier matin avec environ cinq cents hommes de la légion étrangère du Mexique.

La garnison de la Vera Cruz a quitté cette ville le 28 juin. La capitulation avait été signée le 27. Les troupes sont sorties avec tous les honneurs militaires, leur drapeau flottant, et avec toutes leurs armes. On leur a, en outre, fourni un navire pour quitter le pays. Le lieutenant-colonel J.-E. Sondrie, de l'armée française, les commande.

On croit que la légion sera débandée ici.

Le *Messenger franco-américain* nous montre le Mexique abandonné à lui-même :

« On a reçu, dit-il, des nouvelles directes de San-Luis de-Potosi. Juarez se propose de partir immédiatement pour Mexico, et d'y convoquer un congrès national, entre les mains duquel il remettra le pouvoir qu'il exerce depuis six ans. En agissant ainsi, il espère assurer la tranquillité du pays et faciliter l'élection régulière d'un nouveau président.

« L'ordre de mettre en liberté tous les soldats et tous les officiers au-dessous du grade de capitaine faits prisonniers à Queretaro et appartenant à des corps étrangers a été signé par Juarez. Les capitaines subiront deux ans d'emprisonnement, les commandants quatre ans, les lieutenants-colonels cinq, et les colonels six. Tous ces officiers seront traités absolument comme les officiers mexicains. Ceux qui ont été mis en liberté ont reçu des passe-ports pour quitter le pays. »

Pendant qu'on fusillait l'infortuné, le lord Maximilien, le baron Marquez s'échappa. Le général Marquez a réussi à s'échapper de Mexico avec un faible détachement, et l'on croit qu'il est parvenu à gagner la côte.

Les innocents paient partout pour les coupables. Nous le verrons peut-être encore au Mexique quand les menaces d'intervention, dont les journaux américains sont pleins, auront leur effet.

On fait circuler, dit le *Messenger*, une sorte de proclamation signée *a native of New-York*, et dans laquelle on engage les Américains à venger la mort de Maximilien. S'agirait-il de quelque expédition de filibustiers? Une dépêche de la Nouvelle-Orléans le ferait croire : « Il règne, dit-elle, dans notre ville, une sorte de fièvre qui semble porter la partie aventureuse de la population vers le Mexique. Les anciens soldats fédéraux et confédérés sont d'accord pour tourner les yeux de ce côté, et pour crier : En avant, au Mexique ! »

On parle d'organiser une expédition de filibustiers. Dans un dîner qui a eu lieu à l'hôtel Saint-Charles, M. Weller, ancien gouverneur de la Californie, ayant dit que les Etats-Unis devraient occuper le Mexique, ses paroles ont été accueillies par de vifs applaudissements. Si réellement il se prépare une expédition contre le Mexique, ses chefs feront bien, avant de s'engager, de songer au sort de Maximilien, de Miramon, de Mejia et de Santa-Anna.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La contrainte par corps a cessé d'exister. Le Sénat a décidé qu'il n'y avait pas lieu de renvoyer la loi à une seconde délibération du Corps-Législatif et qu'il ne s'opposait pas à la promulgation.

46 voix ont voté pour le renvoi, et 53 voix contre : majorité, 7 voix.

Pour la promulgation, 64 voix ; 4 contre.

L'extrême faiblesse numérique de la majorité contre le renvoi montre à quel point le Sénat était divisé.

— Les habitants de la prison de Clirby n'ont pas attendu le 15 août pour illuminer. A six heures et demie du soir, le jour même de la décision du Sénat, un émissaire est

Puis elle songea à sa chère Yolande qui, dans ce moment, veillait au chevet de son frère, frappé à mort. Puis enfin, ses pensées se retournèrent vers sa jeune et imprudente belle-mère, elle maudit sa fatale absence, et comprit qu'une bonne étoile ne s'éloigne pas impunément d'une étoile qui file.

Elle courut près de Coraly, qu'elle trouva dans son lit, tremblant la fièvre.

Depuis le soir de la provocation, la jeune femme était dans une anxiété impossible à décrire. Sa vie était un fi-sion perpétuel. Pendant ce duel fatal, elle trembla pour son mari, pour Theobald. Quand le colonel revint, elle trembla pour elle-même, et se renferma dans sa chambre, mais elle ignorait si Theobald était mort ou vivant. A qui pouvait-elle le demander? Certes ce n'était pas à son mari! Stella eut pitié d'elle, et lui donna le bulletin peu rassurant de la santé du blessé.

Les deux femmes craignaient aussi que l'affaire ne s'ébroutât : elles frémissaient d'un éclat qui compromettait en même temps la réputation de Coraly et la liberté du colonel. Mais les témoins firent circuler une histoire de chasse, un accident attribué à la seule imprudence de Theobald. L'histoire fut acceptée et empêcha les poursuites.

La blessure de Theobald était mortelle. Yolande resta vainement à son chevet; elle voulut chasser la mort, comme elle avait chassé les ténèbres; mais les soins les plus tendres et les plus dévoués ne peuvent rien contre la volonté de Dieu, et l'heure de Theobald était venue.

Deux jours après le duel, la cloche de la petite église d'Enghien sonnait le glas des morts. Yolande et M. de Valeran pleuraient Theobald; car la mort fait oublier tous les défauts, et les épitaphes ont raison : ceux qui ne sont plus n'ont que des perfections.

Mme Mélusine jetait de grands cris de désespoir, mais elle se disait tout bas, dans le fond de cette chambre qu'elle appelait son cœur, et où elle se changeait en serpent, comme la fée Mélusine :

— Ce tigre m'a été très-utile; sans lui je n'aurais jamais su à quel point le colonel était habile tireur. Je suis fâchée que ce pauvre Theobald se soit trouvé le neveu de mon cousin; mais qu'y faire? Quand on est pauvre comme moi, on ne peut pas dédaigner un héritage. Toujours est-il que voici un héritier de moins, et qu'il ne reste plus absolument que cette petite fille et moi.

XXVI. — LES REGRETS D'UNE FILLE DE PLÂTRE,

Le convoi funèbre sortit de chez M. de Valleran, où Theobald avait été transporté immédiatement après le duel.

Toutes les villas d'Enghien, dont les jardins donnent sur le lac, ont leur entrée dans une sorte d'avenue circulaire, appelée l'avenue de ceinture, ceinture de pierre, en effet, qui décore et pre-se de toutes part la robe d'argent du lac. La maison de M. de Valleran et le chalet de Bohéma se trouvaient dans cette avenue, à une assez grande distance l'un de l'autre : le chalet de Bohéma était plus près du centre d'Enghien, et il fallait que le convoi passât devant elle pour se rendre à l'église.

Bohéma, ses compagnes et ses cavaliers servants, étaient allés la veille, en bande joyeuse, aux courses de Chantilly; ils revenaient à Enghien le matin même, et, par conséquent, ignoraient les événements qui venaient de se passer.

La fille de marbre, ou plutôt la fille de plâtre (car son visage, couvert de blanc de fard, semblait assez plâtre pour lui mériter ce nom), la fille de plâtre dont la vie se partageait entre les grosses joies, les gros mots et les grosses chansons, qui

passait de la tribune des courses à l'avant-scène des petits théâtres, et de la table de lansquenet à la table d'orgie, avait invité toute la bande à déjeuner, en revenant de Chantilly. Personne n'était rentré chez soi, et n'avait pu trouver le triste billet de part. Quant à Bohéma, il est bien entendu qu'elle n'en avait pas reçu, et que M. de Valleran s'était bien gardé de songer à elle.

On était donc à déjeuner, non pas dans le jardin, cette fois, mais dans une coquette salle à manger, donnant sur l'avenue de ceinture.

Bohéma trônait entre Rodolphe, dit le pince nez, et Narcisse, dit le gant jouvín. Cigarette à la gauche du premier, la polkause à la droite du second, leur venaient de rasades, tandis que Fantrelouche, plongée dans une conversation intime, confit à Lucien, surnommé le glet-sans-reproche, sa sympathie pour les cachemires des Indes.

Ces messieurs étaient de plus en plus abrutis dans l'intimité de Bohéma : comme elle, ils avaient perdu le sens du bien et du mal; leur cœur, comme celui de Bohéma, était à peu près mortifié; ils n'avaient plus aucun sentiment délicat, aucun respect pour ce qu'il fallait vénérer. Ils n'étaient pas même méchants, ils étaient imbécilles, mais imbécilles avec

ADJUDICATION

Du service quotidien du balayage et de l'enlèvement des boues et immondices des rues, places, quais, etc., de la ville de Saumur, pour cinq années, qui commenceront le 1^{er} janvier 1868.

Le mercredi 31 juillet 1867, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, pardevant le Maire, assisté de deux conseillers municipaux, et en présence du receveur municipal, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, du service quotidien du balayage public des rues, places, quais, ponts, ruelles, carrefours et impasses de la ville de Saumur, ainsi que de l'enlèvement des boues, fumiers et immondices provenant de ce balayage.

La mise à prix, qui est fixée à 5.000 fr. par an, sera payable par la ville, à la fin de chaque trimestre, déduction faite du rabais soumissionné.

Chaque soumissionnaire devra joindre à sa soumission un certificat de solvabilité et de moralité délivré par le maire de sa commune.

Le cahier des charges déposé au secrétariat de la mairie, sera communiqué tous les jours (fêtes et dimanches exceptés), de 11 heures à 3 heures, à toutes personnes qui en feront la demande.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 14 juin 1867.
Le Maire,
CHEDEAU, adjoint.

MODÈLE DE SOUMISSION (1).

Je soussigné (nom, prénoms et domicile du soumissionnaire), après avoir pris connaissance du cahier des charges relatif au service quotidien du balayage des rues et places de la ville de Saumur, et à l'enlèvement des boues et fumiers résultant de ce balayage, m'engage à faire ce service conformément aux clauses, conditions et obligations prescrites audit cahier des charges, pendant cinq années, à partir du 1^{er} janvier 1868, moyennant un rabais de (indiquer la somme en toutes lettres) au-dessous de la mise à prix fixée à 5.000 fr.

Saumur, le 31 juillet 1867. (Signature).

(1) Cette soumission doit être écrite sur papier timbré.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 20 juillet.

Texte : Revue politique de la semaine. — Charles I^{er}, roi de Wurtemberg. — Courrier de Paris. — Exposition universelle de 1867 ; La Galerie des Arts libéraux. I. L'imprimerie et la Librairie. — L'Orient à l'Exposition universelle. — Catherine, nouvelle. — Le Czar à Varsovie. — La ville de Queretaro. — Gazette du Palais. — Revue littéraire. — Les fêtes de Rome. — Banquet offert à M. Jules Favre, à l'occasion de son élection à l'Académie française. — Chronique musicale. — Histoire de la peinture flamande, par M. Alfred Michiels. — Lambert Thiboust.

Gravures : Arc de triomphe élevé à Varsovie, à l'occasion de l'arrivée de l'empereur Alexandre. — Charles I^{er}, roi de Wurtemberg. —

chanté, à une heure de l'après-midi, dans l'église Saint-Pierre.

ART. 3. Immédiatement après le *Te Deum*, une revue militaire sera passée sur le quai de Limoges.

ART. 4. Pendant toute la journée, des jeux de toutes sortes seront mis à la disposition du public et des danses auront lieu sur le quai de Limoges.

ART. 5. A 3 heures de l'après-midi, un mâl de cocagne horizontal sera établi sur la Loire; des prix seront décernés aux vainqueurs. Les personnes qui voudront concourir pour ce divertissement, devront se faire inscrire la veille ou dans la matinée du 15 août, au bureau de M. le commissaire de police.

ART. 6. A 6 heures du soir, une seconde salve de 21 coups de canon sera de nouveau tirée sur le quai Saint-Nicolas.

ART. 7. Un feu d'artifice, à coups de feux variés, terminé par un bouquet, sera tiré à 8 heures du soir sur le quai de Limoges, en face de l'Hôtel-de-Ville.

Pendant le feu d'artifice, des morceaux d'harmonie seront exécutés, dans le square, par la musique de l'Ecole impériale de cavalerie.

ART. 8. Les habitants sont invités à décorer leurs maisons de drapeaux aux couleurs nationales, et à illuminer dans la soirée.

Les bâtiments et édifices publics seront aussi illuminés.

ART. 9. Le commissaire de police et les agents sous ses ordres sont chargés, en ce qui les concerne, de surveiller les présentes dispositions.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 3 juillet 1867.
Pour le Maire empêché,
CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Southampton, 21 juillet. — Le paquebot l'Union, parti de New-York le 11, arrive avec 122,195 dollars. La Chambre des représentants avait adopté une résolution ordonnant au comité des affaires étrangères de s'informer si quelque citoyen américain avait été condamné en Angleterre comme félon. Sur neuf membres du comité, cinq s'opposent à la mise en accusation du président Johnson. En Louisiane, 37,000 blancs et 74,000 nègres ont été inscrits sur les listes électorales. On assure que le cabinet de Washington a envoyé la frégate *Sasquehannah* au Mexique pour réclamer Santa-Anna, mort ou vivant, et demander des excuses.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

sant : puisque vous avez trouvé le moyen de faire de l'or, il ne vous manque qu'une bourse que je vous fais parvenir !!! »

Si tous les souverains des Etats dont les finances sont mauvaises envoient une bourse à ce inventeur, il en aura avant peu une jolie collection.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche soir, les promeneurs de notre ville ont été agréablement surpris. Une brillante musique bien soutenue et bien nourrie retentissait dans nos rues et leur donnait un véritable air de fête : c'était la musique de l'École mutuelle qui égayait ainsi notre cité.

Arrivés sur la place de la Bilange, les élèves de M. Choyer se sont mis en cercle et, sous la direction de leur professeur M. Meyer, ont joué différents airs de leur répertoire. Chacun admirait l'ensemble et la justesse de l'exécution. Les félicitations n'ont manqué ni au directeur ni au professeur. Après cette halte, trop courte pour les amateurs, les enfants de l'École mutuelle ont continué leur promenade.

Ce n'est pas la première fois que ces jeunes enfants se font entendre en public. Cette année, pendant les fêtes du Sacre, ils ont accompagné la procession de la paroisse de Nantilly.

M. Barthélemy, receveur des postes à Saumur, remplace à Beauvais, en qualité de receveur principal, M. d'Espérier, admis à la retraite.

Les troupes et établissements formant le 8^e arrondissement de génie, dont Nantes, Angers et Saumur font partie, seront inspectés en 1867 par M. le général de brigade Ducasse.

VILLE DE SAUMUR.

FÊTE DU 15 AOUT.

Nous, Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, commandeur de la Légion-d'Honneur ;

Considérant que la solennité du 15 août est une fête nationale ;

Considérant, en outre, que cette solennité a été de tout temps la fête de la ville de Saumur ;

Après nous être concerté avec les autorités militaires,

AVONS ARRÊTÉ LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

ART. 1^{er}. Le jour du 15 août, à 5 heures du matin, une salve de 21 coups de canon, tirée sur le quai Saint-Nicolas, annoncera la solennité du jour.

ART. 2. Un *Te Deum*, auquel seront conviées les autorités civiles et militaires, sera

verre. Les convives jetèrent en même temps qu'elle un cri de surprise et de consternation. Comme ils ne songeaient jamais à la mort, ils ne pouvaient comprendre qu'elle osât frapper à la porte de l'un d'entre eux.

A ce moment, le convoi funèbre passa devant les fenêtres.

Un certain frisson parcourut la joyeuse assemblée, qui se leva et regarda siencieusement défiler le cortège. Les hommes se découvrirent, car, même pour les plus vils et les plus fous, la mort est toujours imposante : au milieu de ce bruyant repas, elle fit l'effet du *Mané, Thécel, Pharès* dans le festin de Balthazar.

Le cortège s'éloigna, puis disparut. Lucien, qui donnait quelques regrets à Theobald, et conservait encore le sentiment des convenances, sortit pour assister à la triste cérémonie. Narcisse et Rodolphe se dispensèrent de le suivre. Ils étaient plus complètement abrutis par la magicienne du demi-monde, et d'ailleurs ils s'étaient laissé verser plus fréquemment le philtre perfide du champagne.

On vint se rasseoir en silence ; les assiettes restèrent vides, et Bohéma essuya quelques larmes.

— Ah ! bah ! dit tout-à-coup Cigarette, il ne faut

pas que les morts empêchent les vivants de déjeuner.

Ces mots furent le signal qui fit secouer les pensées importunes et reprendre le repas.

— Pauvre gargon ! dit Bohéma, en remplissant son verre.

— Est-ce que vous voulez vous brûler sur sa tombe, mon bijou ? demanda le pince-nez, en ricanant.

Cette imitation du Malabar n'était pas à redouter pour Bohéma ; les femmes de son espèce ne finissent pas de la sorte. Dans une curieuse statistique du quartier Bréda, M. Emile de la Bedollière nous apprend de quelles diverses manières elles terminent leur vie de princesse.

« Dans l'espace de vingt ans, dit-il, sur soixante lorettes du quartier Bréda, on en a compté :

- Mortes prématurément de phthisie, et autres affections aiguës, 17
- Femmes de ménage, 6
- Épileptiques, 5
- Loueuses de chaises, 2
- Revendeuses à la toilette, 9
- Emigrées pour l'Australie et la Californie, 4
- Ayant fait des économies et retirées à la campagne, 5
- Mariées avantageusement à des étrangers, 2

- Mariées en France, 2
- Sonnambule extra-lucide, donnant des consultations, 1
- Enfermées comme folles à la Salpêtrière, 5
- Suicides par ennui ou par misère, 5
- Suicide par amour, 1

ANNAÏS SÉGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

Procédé pour vieillir le vin. — Voici le procédé à l'aide duquel les restaurateurs et marchands de vin donnent à ce liquide l'âge qui lui manque naturellement :

On remplit des bouteilles à un verre près. Elles sont bouchées et mises dans un chaudron rempli d'eau jusqu'au milieu du col.

L'eau est chauffée jusqu'à environ 60 degrés, température qu'il ne faut pas dépasser. On maintient les bouteilles à cette température environ une heure ; puis on les retire ; on achève de les remplir et on les bouche bien.

Le vin ainsi préparé paraît avoir de dix à douze ans.

venu leur apprendre que la question de la contrainte par corps avait eu un résultat libéral et libérateur.

Il y a eu illumination et chants enthousiastes. A dix heures du soir, l'ordre régnait à Clichy, et les prisonniers s'endormaient gaiement.

Ils sont aujourd'hui au nombre de cent environ.

— Une voiture cellulaire conduisait samedi matin à 9 heures Berezowski, au dépôt des condamnés de la Roquette. Il y restera jusqu'à ce que l'on ait décidé à quelle destination il doit être envoyé. Il a été fait déjà de nombreuses et d'actives démarches pour que le condamné n'ait pas à subir sa peine à Cayenne.

— On lit dans le *Journal de Paris* :

On assure qu'à la rentrée, au mois d'octobre prochain, le nombre des élèves de l'école de Saint-Cyr serait porté de 250 à 300.

— La partie de la garde impériale qui tient garnison à Versailles vient d'être munie de fusils Chassepot.

— La fête donnée à Londres, le 19 juillet par le ministre de l'Inde, en l'honneur du sultan, est la plus splendide qu'on ait vue dans cette capitale depuis de longues années. Le *Times* en parle dans les termes suivants :

« Notre génération n'a jamais assisté à une fête aussi magnifique. Aucune description n'est suffisante à donner une idée de la splendeur des décorations. Les trésors de tous les palais royaux avaient été mis à réquisition pour augmenter l'éclat de la fête. »

— On ne parle en ce moment à Londres que de la fête donnée au palais de Cristal en l'honneur du sultan, qui s'y est rendu accompagné du prince de Galles, du vice-roi d'Egypte et du duc de Cambridge. Abdul-Aziz a été reçu avec des acclamations enthousiastes. Deux mille voix ont chanté l'hymne turc.

Le feu d'artifice a été merveilleux.

On parle également de la représentation de gala de Covent-Garden, pour laquelle M. Costa avait composé un hymne.

Le sultan et sa suite étaient vêtus d'un costume oriental d'une richesse inouïe et d'un effet sans pareil.

— Nous lisons dans le *Journal de Château-briand* :

« Notre correspondant de Devral nous informe qu'il est question dans toute la contrée d'une histoire dont le héros serait un habitant du village du Grand-Plessis.

« Ce laboureur aurait trouvé le moyen de faire de l'or et aurait envoyé la découverte de son procédé au pape, avec l'intention de lui être agréable et l'espoir de recevoir une forte récompense.

« Pour toute réponse, le pape aurait envoyé au bonhomme une grande bourse vide en di-

fortantorie ; c'était la bêtise à l'aplomb superbe, à la voix haute, ériant sur les toits pour faire du bruit et avoir l'air de dire de bons mots. Ils avaient à la place d'esprit une ironie malsaine et tapageuse, railant sans pitié tous ceux qui se permettaient de penser autrement qu'eux. On n'avait plus qu'à se taire, à hausser les épaules, et à leur laisser croire, si bon leur semblait, qu'ils étaient les gens les plus raisonnables et les plus spirituels du monde.

Comme la chaleur de la conversation, du chambertin et du jurançon, montait un peu à la tête de ces messieurs et de ces demoiselles, le pince-nez se leva et ouvrit une fenêtre.

— Qu'est-ce que je vois là bas ? dit-il. Eh, mon Dieu ! c'est un enterrement qui vient par ici !

— C'est désagréable à l'heure des repas, répondit le fils de plâtre... Qui donc est mort ?... Le savez-vous ?

— Comment ! vous l'ignorez ? reprit un des convives, qui n'avait pas été de la partie de Chantilly ; je croyais cependant qu'il était un peu de votre connaissance.

— Vraiment !... — Mais qui est-ce donc ?

— C'est M. Theobald de Narcey.

— Lui ! s'écria Bohéma en laissant tomber son

Exposition universelle : le palais du vice-roi d'Égypte ; — le temple égyptien ; — la mosquée. — Mexique (2 gravures) : la place du Marché, à Queretaro ; — vue générale de la ville. — Fêtes de Rome : Course des Bighe (chars). — Banquet offert à M. Jules Favre. — Le mois de juillet, dessin de Garvanni. — Lambert Thiboust. — Salon de 1867 : Ribera dessinant à la porte de l'Ara Cœli, à Rome. — Rébus.

Marché de Saumur du 20 Juillet.

Froment (l'h. 77 k.)	26 35	Paille de ratelier (hors barrière)	40 35
2 ^e qualité (74 k.)	25 33	Paille de litière, id.	—
Seigle	15	Foin id.	52 60
Orge	14	Id.	52 60
Avoine (entrée)	12 25	Luzeine (les 750 k)	58 10
Fèves	—	Graines de lin (70 k.)	28
Pois blancs	23	— de trèfle (70 k.)	—
— rouges	22	— de luzeine	—
Cire jaune (50 kil)	220	— de colza 65 k	27
Huile de noix 50 k.	70	— de chenevis	24
— de chenevis	43	Amandes cassées (les 100 k.)	—
— de lin	50		

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).		ROUGES (3).		
Coteaux de Saumur, 1866.	1 ^{re} qualité	70 à 80	Souzay et environs 1866.	50 à 60
Id.	2 ^e id.	50 à 60	Champigny, 1866.	1 ^{re} qualité 70 à 80
Ordin., envir. de Saumur 1866.	1 ^{re} id.	38 à 45	Id.	2 ^e id.
Id.	2 ^e id.	» à »	Varrains, 1866.	» à »
Saint-Léger et environs 1866.	1 ^{re} id.	38 à 45	Varrains, 1866.	50 à 60
Id.	2 ^e id.	» à »	Bourgueil, 1866.	1 ^{re} qualité 50 à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1866.	1 ^{re} id.	36 à 40	Id.	2 ^e id.
Id.	2 ^e id.	» à »	Restigny 1866.	46 à 52
La Vienne, 1866.	1 ^{re} id.	28 à 32	Chinon, 1866.	1 ^{re} id. 46 à 52
	2 ^e id.	» à »	Id.	2 ^e id. » à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e GOIZET, avoué-licencié à Cholet, rue du Commerce, et de M^e AUDOUIN, notaire à Nueil-sous-Passavant.

VENTE

PAR LICITATION.

Entre majeur et mineurs,

Aux enchères publiques, avec admission d'étrangers,

DE

MAISONS,

Jardins, terre labourable et vignes,

Situés commune de PASSAVANT,

ET

D'UNE PIÈCE DE TERRE

Sise commune de CLÉRÉ.

L'adjudication aura lieu le DIMANCHE 11 août 1867, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e AUDOUIN, notaire à Nueil-sous-Passavant.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par défaut entre les parties ci-après nommées, par le tribunal civil de première instance de Cholet, le quatre juillet mil huit cent soixante-sept, enregistré et signifié,

Et aux requête, poursuites et diligences de :

Monsieur Pierre AUDIAU, banquier, demeurant à Chemillé.

Demandeur, ayant M^e GOIZET pour avoué.

En présence de :

Monsieur Elie-Martin BOUMIER, négociant, demeurant ville de Fontenay-le-Comte,

« Au nom et comme tuteur ad hoc des trois mineurs Claude-Ernest Marie, Marie-Thérèse-Lucie et Marguerite-Marie-Joséphine AUDIAU, nés du mariage de monsieur Audiau, sus-nommé, avec madame Lucie Boumier, son épouse, »

décédée, »

Défendeur défaillant ;

Et encore en présence de :

Monsieur Paul Maindron, employé de banque, à Chemillé,

« Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des trois mineurs sus-nommés », »

Il sera procédé,

Aux lieu, jour et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e AUDOUIN, notaire, commis à cet effet, après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, à la vente par licitation, aux enchères publiques, avec admission d'étrangers, des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

Lotissement et mises à prix.

PREMIER LOT.

1^o Une maison, située au bourg et commune de Passavant, près l'église, composée d'une grande chambre à feu, chambre haute au-dessus, petite boutique contiguë à la chambre basse, petite chambre froide au-dessus, escalier en pierres pour exploiter ces deux chambres hautes ; une cuisine, une chambre froide, un corridor, une antichambre, une boutique ouvrant sur la place de l'église, deux chambres hautes à feu et une alcôve au-dessus desdites chambres basses, cave sous ces bâtiments, divisée en deux compartiments, entrée

de cave, hangar garni de ses ustensiles, écuries, toits, lieux d'aisances, cour, passage commun, communauté au puits, buanderie, grenier au-dessus, petite place à fumier en suite de la buanderie et s'étendant en pointe jusqu'au pilier du portail. Le tout formant un ensemble qui n'est séparé que par le passage commun, joignant au couchant la place et la rue de l'Eglise, au midi une ruelle, au levant le second lot et Cesbron, au nord la maison et la cour, le sieur Guittière-Merlet ; la buanderie joint au couchant ledit sieur Guittière-Merlet, et au nord, de même que la place à fumier, la rue principale. Le tout est porté au plan cadastral de ladite commune de Passavant, sous les numéros 91 et 92 de la section A, pour une contenance réunie de quatre ares trente-sept centiares.

2^o Un jardin, situé au même lieu, entouré de murs, joignant au nord la rue principale, à l'est monsieur Pichon, sentier entre, au midi Cesbron, et au couchant la ruelle ou rue des Douves, porté au cadastre sous le numéro 82 bis, section A, pour une contenance de trois ares cinquante-et-un centiares.

3^o Et un autre jardin, au même lieu, joignant à l'est MM. Pichon, Defoye et Frapreau, au midi Victor Gautier, au couchant la ruelle des Douves, au nord Guittière, compris au cadastre sous les numéros 72 et 85 bis, section A, pour une contenance réunie de six ares trente-six centiares.

Mise à prix : quatre mille huit cents francs, ci..... 4,800 »

SECOND LOT.

Au bourg de Passavant, deux chambres à feu, sous lattes, se tenant, joignant au sud une ruelle, à l'est Cesbron, au nord et à l'ouest le premier lot, portées au cadastre sous le numéro 91 bis, section A, contenant environ trente-sept centiares.

Mise à prix : six cents francs, ci..... 600 »

TROISIÈME LOT.

Une pièce de terre labourable, dite les Maronniers, située commune de Passavant, et dont partie est actuellement plantée en vigne, désignée au cadastre sous le numéro 9 de la section A, polygone 3, pour une contenance de quatre-vingt-cinq ares, joignant au levant le chemin de Passavant à Bros-say, au nord MM. Guittière et Lafuye, au couchant Fardeau et au midi Brault ; la portion de terre labourable est actuellement en blé-froment.

Mise à prix : deux mille huit cents francs, ci..... 2,800 »

QUATRIÈME LOT.

Un morceau de vigne, situé au canton des Communs, commune de Passavant, joignant au nord la route de Tigné à Saint-Pierre-à-Champ, au levant M. Gaudicheau, au

A reporter. 8,200 »

Report. 8,200 »
midi les représentants Bremond et veuve Maret, et au couchant les héritiers de M. Thouet, porté au cadastre sous le numéro 55, section B, pour une contenance de soixante-treize ares.

Mise à prix : deux mille cinq cents francs, ci..... 2,500 »

CINQUIÈME LOT.

Une pièce de terre, actuellement en luzeine, nommée le Champ-du-Donard, située commune de Cléré, joignant au nord Gautier, au couchant Guéret-Jamin, au midi un chemin d'exploitation, et au levant le chemin de Passavant à la Charronnière, contenant environ un hectare quinze ares.

Mise à prix : deux mille sept cents francs, ci..... 2,700 »

Total des mises à prix : treize mille quatre cents francs, ci..... 13,400 »

Outre les frais et charges.

S'adresser, pour avoir des renseignements :

1^o En l'étude de M^e AUDOUIN, notaire à Nueil-sous-Passavant, dépositaire du cahier des charges, et commis pour procéder à la vente ;

2^o En l'étude de M^e GOIZET, avoué à Cholet, poursuivant la vente.

Extrait rédigé et certifié par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Cholet, le dix-neuf juillet mil huit cent soixante-sept.

EM. GOIZET, av.

Enregistré à Cholet, le vingt juillet mil huit cent soixante-sept, folio 118, case 3.

Reçu un franc et dixième et demi quinze centimes.

(406) PÉROU.

Etudes de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, et de M^e LORJOL DE BARNY, notaire à Angers.

A VENDRE

Au détail,

ET A L'AMIABLE,

FERME

Dans l'île du Saule, commune de Saumur, comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, joignant la levée de Tours, terres labourables, prés, pâtures et luissetes ; le tout occupé par Rivain-Mariette.

Contenance : 7 hectares 19 ares 60 centiares environ.

S'adresser, pour renseignements et traiter, aux notaires, et à MM. VERNEAU et COULON, de la Chapelle-sur-Loire, chargés de la vente, qui se trouveront sur la ferme le dimanche 11 août 1867, à midi ; puis les samedis, de quinzaine en quinzaine, en l'étude de M^e LAUMONIER. (407)

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

DEUX PETITS CHEVAUX

DE TARBES.

S'adresser à M. FOURNÉE, rue Beaurepaire. (408)

A VENDRE A LOUER OU A ARRENTER

UNE

FABRIQUE DE POTERIE

Au Pont-Fouchard (Saumur).

Dépôt de porcelaines de Limoges, cristaux, porcelaines opaques, blanches et brunes, et tous les articles en ce genre.

Grandes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. AUTRANT, fabricant de poteries, au Pont-Fouchard, près Saumur, ou à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (409)

A LOUER

POUR CAUSE DE DÉPART,

UNE MAISON

Située rue Bodin, n° 24,

S'adresser à M^e POULET, avoué.

A LOUER

Pour Noël 1867,

En totalité ou par parties,

UNE MAISON

Située au Pont-Fouchard,

Comprenant : salon de compagnie, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, vastes greniers, cour, buanderie, cave, pressoir, pompe, écurie, remise, et un beau jardin, bien affrui, de 11 ares environ.

S'adresser chez M. JAGOT-PATTEE, rue Beaurepaire. (384)

CHIENNE DE CHASSE A VENDRE

Ayant de la race et bonne pour la perdrix.

S'adresser à CHALES, garde au château des Ricardières, près Gizeux (Indre-et-Loire). (401)

PORTRAITS

Nous annonçons à nos lecteurs la présence à Saumur de M. GOBERT, artiste peintre de Paris. Plusieurs de ses portraits, à l'huile et au pastel, sont exposés à l'appréciation du public chez M. DAVEAU, doreur, rue des Puits-Neuf. M. GOBERT réside rue Beaurepaire, n° 18, au 2^e. (405)

SOUFRE SUBLIMÉ PUR.

Dépôt chez A. PIE fils, droguiste.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. BADIN, serrurier-mécanicien, a transféré son domicile carrefour Dacier, n° 14.

Une maison de Rouennerie et de Nouveautés DEMANDE un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans, demande une place dans un bureau ou un magasin. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 20 JUILLET.			BOURSE DU 22 JUILLET.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	68 90	»	» 02	68 90	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	99 50	»	» 25	99 50	»	»
Obligations du Trésor.	466 25	»	» 50	468 75	2 50	»
Banque de France.	3360	»	»	3360	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1407 50	»	» 7 50	1400	»	»
Crédit Foncier colonial.	560	»	»	560	»	»
Crédit Agricole.	627 50	»	» 2 50	625	»	»
Crédit Industriel.	635	»	» 2 50	635	»	»
Crédit Mobilier.	353 75	»	»	348 75	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	750	»	» 10	765	»	»
Orléans (estampillé).	881 25	»	» 3 75	880	»	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1161 25	»	» 1 25	1155	»	»
Est.	540	1 25	»	540	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	880	»	» 5	882 50	2 50	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	550	»	» 3 75	552 50	2 50	»
Ouest.	561 25	»	» 3 75	565	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1555	»	» 3 75	1557 50	2 50	»
Canal de Suez.	296 25	»	» 18 75	290	»	»
Transatlantiques.	365	»	» 2 50	362 50	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	49 40	»	» 20	49 45	»	»
Autrichiens.	453 75	»	» 6 25	458 75	5	»
Sud-Autrich.-Lombards.	375	»	» 6 25	376 25	1 25	»
Victor-Emmanuel.	71 75	»	» 25	68	»	»
Romains.	76	»	» 25	74	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	235	»	» 2 50	228 75	»	»
Saragosse.	97 50	»	» 5 50	100	»	»
Séville-Xérès-Séville.	28	»	» 2	25	»	»
Nord-Espagne.	90	»	» 3 75	90	»	»
Compagnie immobilière.	175	»	»	172 50	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	314 75	»	»	314 75	»	»
Orléans.	312	»	»	311	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	317 75	»	»	317 75	»	»
Ouest.	310	»	»	309 50	»	»
Midi.	309	»	»	309 25	»	»
Est.	312	»	»	313	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,